

Communiqué de presse

Lundi 12 octobre 2020

Le Cotrep renforce son positionnement d'acteur incontournable de la recyclabilité des emballages plastiques en intégrant les régénérateurs (SRP) dans sa gouvernance

Créé en 2001, le Comité Technique pour la Recyclabilité des Emballages Plastiques (Cotrep) réaffirme sa position centrale en France et en Europe pour construire l'économie circulaire des emballages plastiques ménagers avec les industriels.

Après près de 20 ans de partenariat et de travaux communs, les régénérateurs du SRP intègrent le Cotrep comme membre à part entière afin de contribuer au pilotage de cet outil au service de la profession. Leur expérience dans le recyclage du PET, du PE et du PP vient renforcer l'expertise des membres du Cotrep.

Il regroupe désormais les acteurs clés pour tendre vers 100% d'emballages plastiques recyclables :

- Les producteurs de plastiques vierges et d'additifs au travers de Valorplast,
- Les fabricants d'emballages plastiques au travers d'Elipso,
- Les marques et les distributeurs au travers du groupe Citeo,
- Les régénérateurs de plastique au travers du SRP.

Le Cotrep offre une instance à la chaîne de valeur des emballages plastiques pour développer une stratégie commune d'éco-conception en faveur de l'économie circulaire.

Basés sur des protocoles de test et des essais, les avis du Cotrep permettent aux fabricants d'emballage et aux metteurs en marché de concevoir leurs emballages d'aujourd'hui et de demain. Il est le seul organisme en France publiant des recommandations d'éco-conception représentatives du comportement lors de la collecte, du tri et de la régénération des emballages plastiques. Dans un contexte d'économie circulaire, il se positionne comme un partenaire des pouvoirs publics français comme européens, pour identifier et diffuser les bonnes pratiques qui concilient la protection des produits emballés et le recyclage.

Les avis 2020 du Cotrep portent sur :

- Des solutions de colorant sombre alternatives permettant le tri des emballages,
- Les pots en PET pour remplissage à chaud,
- Les aérosols en PET (avis à paraître),
- Les gourdes en PP et PE (avis à paraître),
- Les opercules polyester sur barquettes PET (avis à paraître)

L'ensemble des travaux finalisés par le Cotrep sont disponibles en français et en anglais sur le site www.cotrep.fr.

A propos du Cotrep

Créé en 2001 par Citeo, Elipso, et Valorplast, le Cotrep – Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques – accompagne les industriels dans le développement de solutions d’emballages plastiques recyclables en France. A travers ses membres fondateurs, le Cotrep incarne l’engagement de tous les acteurs de la filière des emballages plastiques ménagers à améliorer la recyclabilité. A la demande des fabricants de matière plastique, des concepteurs, développeurs ou fabricants d’emballages ménagers en plastique, le Cotrep teste et vérifie leur compatibilité avec les filières de tri et de recyclage en France, que ces emballages existent sur le marché ou qu’ils soient en développement. Le nombre croissant de sollicitations reçues par le comité confirme l’attitude responsable des différents acteurs concernant la fin de vie des emballages et leur recyclage.

A propos de Citeo

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l’impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphi, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l’industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation - afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

En 28 ans, les entreprises ont investi plus de 11 milliards d’euros pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs.

Aujourd’hui 70% des emballages et 57,4 % des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1^{er} geste citoyen. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s’est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés ; réduire l’impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l’éco-conception.

A propos d’Elipso

ELIPSO est l’association professionnelle qui représente les fabricants d’emballages plastiques (rigides et souples) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d’affaires annuel de 8,1 milliards d’euros. Elipso est adhérent de la Fédération de la plasturgie et des composites.

A propos de Valorplast

Depuis 25 ans, VALORPLAST agit pour bâtir une filière de recyclage des emballages plastiques ménagers pérenne, rentable et transparente. Notre entreprise a ainsi pour missions de :

- garantir et orchestrer la reprise des flux de plastiques collectés et triés par les collectivités,
- développer durablement le recyclage en développant notamment des débouchés pour l’ensemble des emballages plastiques,
- favoriser l’écoconception des emballages plastiques en vue d’assurer leur recyclabilité,
- sensibiliser assidûment tous les publics aux enjeux du tri et du recyclage des plastiques.

En 2018, VALORPLAST a repris et recyclé plus de 151 400 tonnes d’emballages plastiques. En contrat avec 60 % des collectivités françaises, VALORPLAST occupe depuis plusieurs années une place de leader sur son secteur. En tant qu’accélérateur de l’économie circulaire, en 2018, VALORPLAST a réussi à recycler 75 % de ses emballages en France et 25 % en Europe proche. Dans cette même logique, VALORPLAST est pleinement engagé dans le déploiement de l’extension des consignes de tri auprès des collectivités françaises. En 2019, les flux d’emballages plastiques ménagers issus de ce nouveau dispositif (composés des pots, barquettes, films et sacs en plastique en plus des bouteilles et flacons) représentent déjà 54 % des tonnages repris et recyclés par VALORPLAST.

A propos du Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)

Le SRP est l’organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de matières plastiques, c’est-à-dire un site industriel qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage. Il regroupe 20 régénérateurs, ce qui représente 31 sites de production de matières premières de recyclage (MPR) en France.

Les membres du SRP estiment représenter environ 80 % de la capacité de régénération des déchets de matières plastiques en France pour l’ensemble des MPR qu’ils produisent. Cette valeur moyenne cache des disparités importantes entre MPR.

Contacts presse

Laureen Bonnet

laureen.bonnet@citeo.com

01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61

Aude Julien – Ferry

a.julienferry@valorplast.com

06 72 53 69 87

Christophe Morvan

c.morvan@elipso.org

01 42 22 33 66

Robert Djellal

robert.djellal@srprecycle.com